

6b

Aydoilles

Département des Vosges

annexe
emplacements réservés



Plan Local d'Urbanisme

Document conforme à la délibération du Conseil Municipal de Aydoilles approuvant le Plan Local d'Urbanisme en date du 17 mars 2014.



Aménagement du territoire

Urbanisme

Cartographie SIG

115 rue d'Alsace 88100 Saint-Dié-des-Vosges
03 29 56 07 59 - eolis.rin@orange.fr

Les emplacements réservés

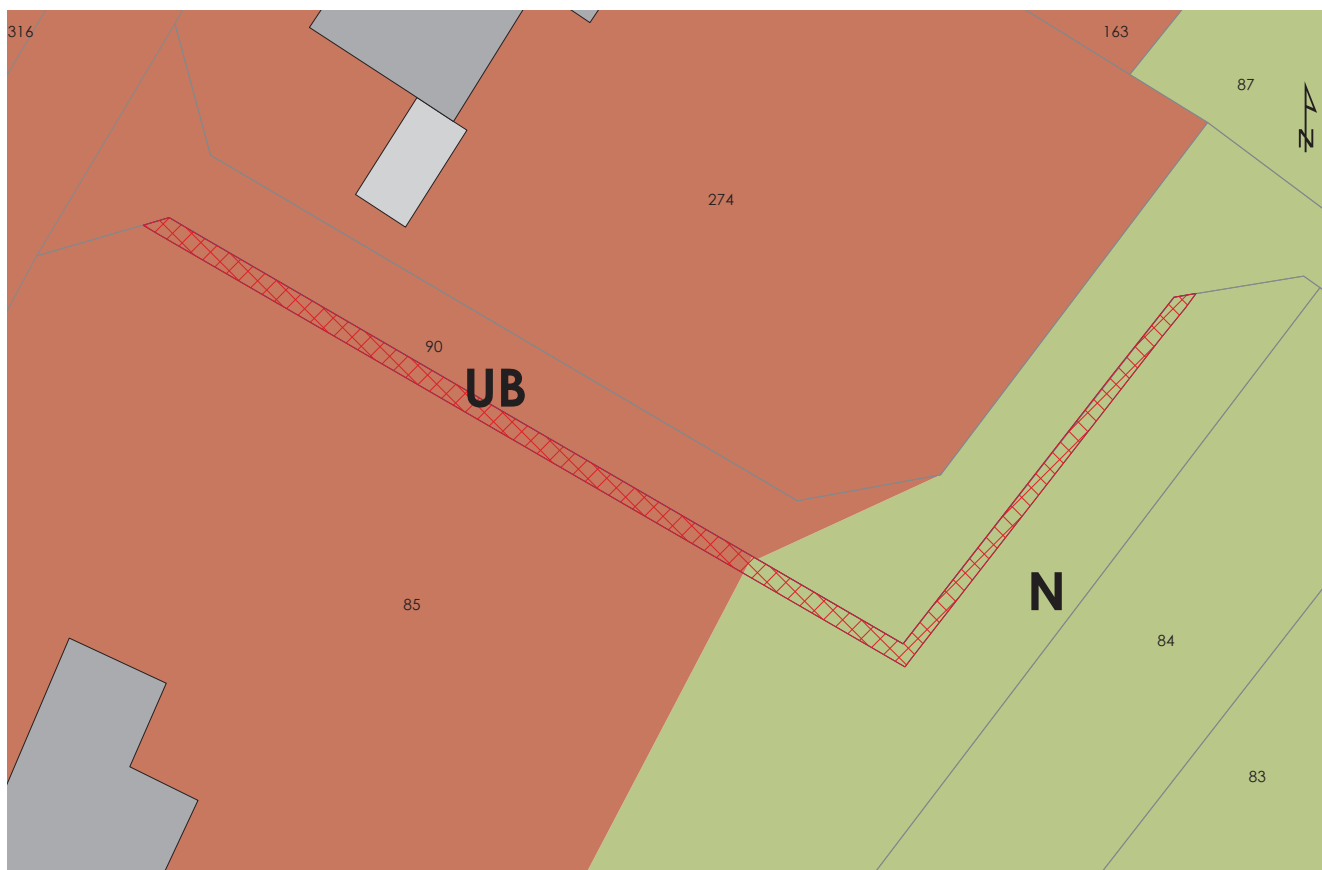
Les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts sont reportés sur le document graphique du PLU.

La liste des emplacements donne toutes les précisions sur la destination de chacun des emplacements, la liste des parcelles impactées, leur superficie et la collectivité bénéficiaire ou le service public qui en demande l'inscription au PLU.

Les emplacements réservés sont déduits de la superficie prise en compte pour le calcul des possibilités de construction. Toutefois, le propriétaire d'un terrain dont une partie est comprise dans un de ces emplacements et qui accepte de céder gratuitement cette partie à la collectivité bénéficiaire de la réserve peut être autorisé à reporter sur la partie restante de son terrain un droit de construire correspondant à tout ou partie du coefficient d'occupation du sol affectant la superficie du terrain qu'il cède gratuitement à la collectivité.

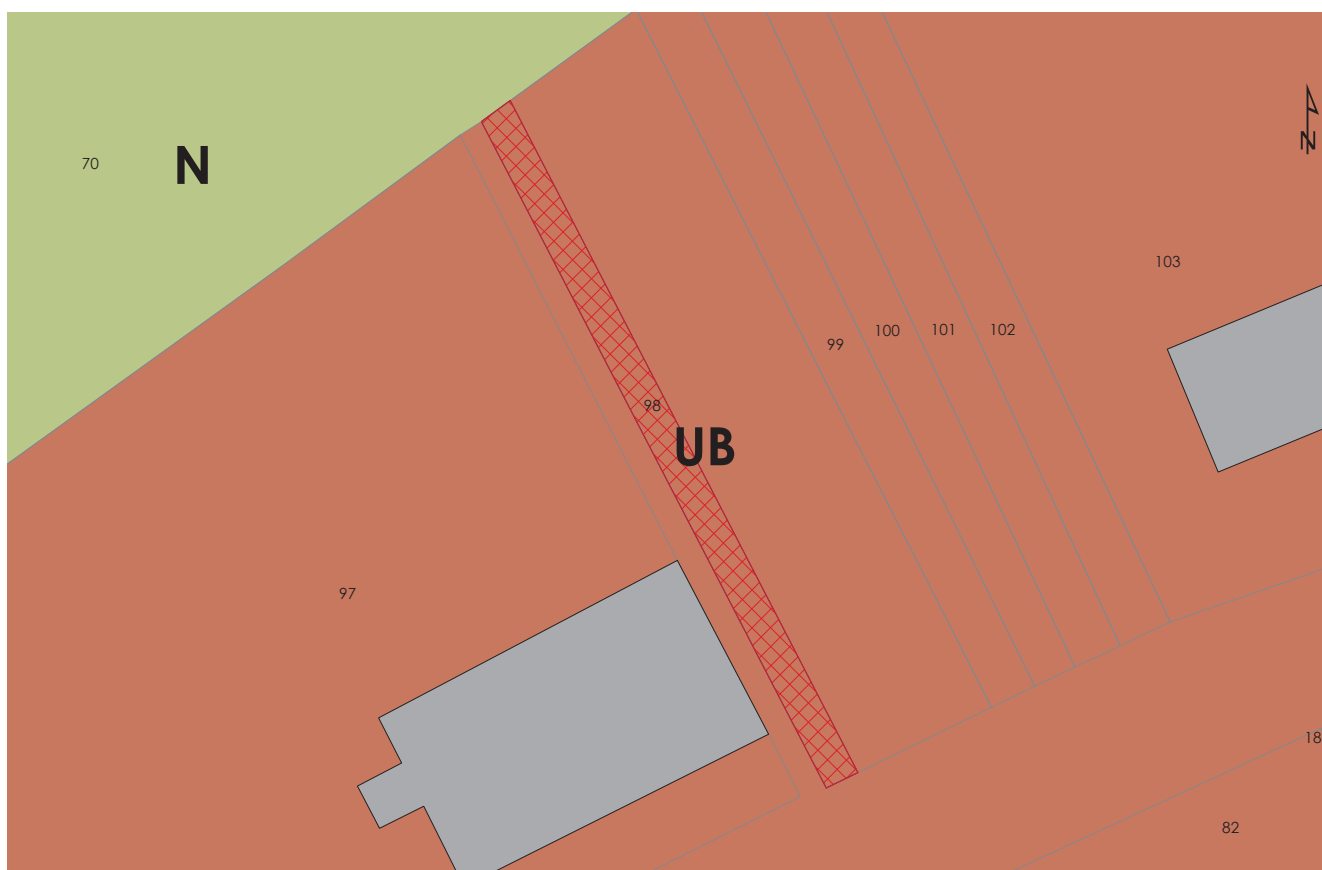
élargissement d'une voie existante

Affectation de l'emplacement	élargissement du chemin d'exploitation (8 m de largeur) pour assurer un accès sécurisé au site concerné par l'OAP "Derrière chez Bataille"
Bénéficiaire	commune de AYDOILLES
Parcelles impactées	ZB 85
Surfaces (en m²)	67,410869



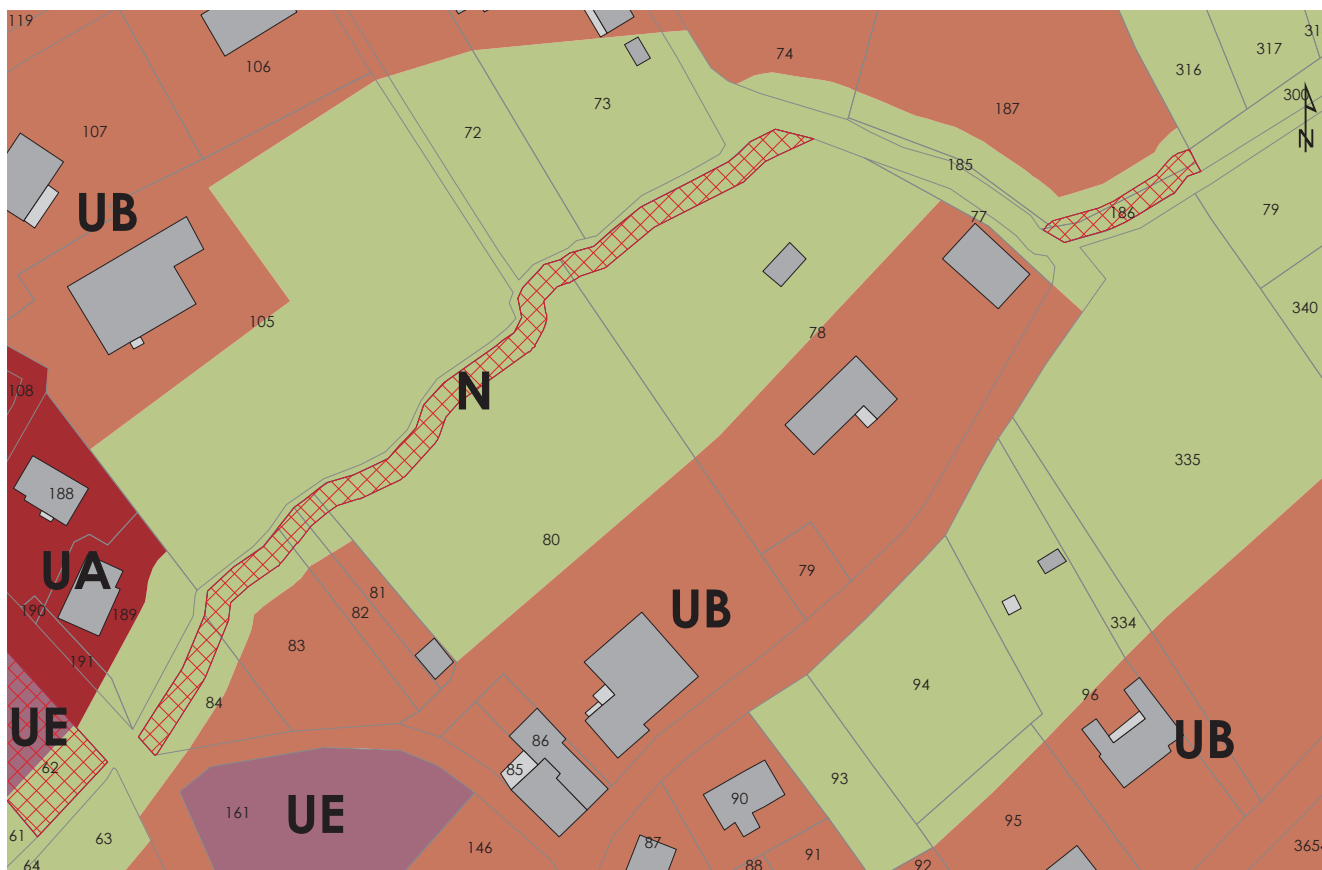
création d'un accès public

Affectation de l'emplacement	création d'un accès public au collecteur principal d'assainissement
Bénéficiaire	commune de AYDOILLES
Parcelles impactées	AA 98
Surfaces (en m²)	85,664596



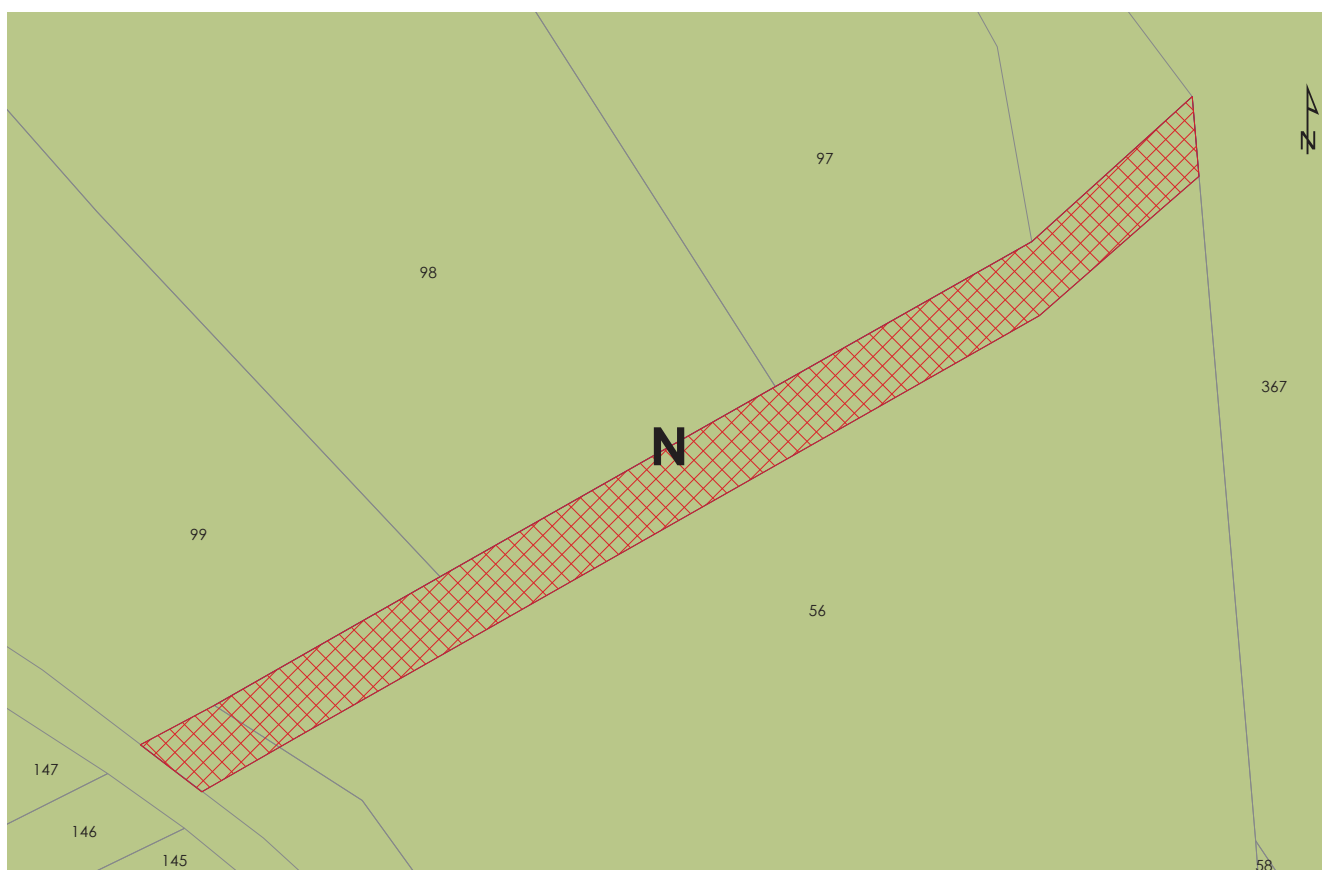
création d'une liaison douce

<p>Affectation de l'emplacement</p>	<p>création d'une liaison douce (5 m de largeur) en vue d'aménager un sentier de découverte le long du ruisseau des Bolottes</p>
<p>Bénéficiaire</p>	<p>commune de AYDOILLES</p>
<p>Parcelles impactées</p>	<p>AA 80 à 84, AB 78, AB 186, AB 187</p>
<p>Surfaces (en m²)</p>	<p>1117,820236</p>



création d'une liaison douce

Affectation de l'emplacement	création d'une liaison douce permettant le bouclage entre les chemins ruraux 10 et 17 (3 m de largeur)
Bénéficiaire	commune de AYDOILLES
Parcelles impactées	AB 99, ZA 56
Surfaces (en m²)	155,911364



création d'une aire de jeux

Affectation de l'emplacement	création d'une aire de jeux destinée aux enfants aux abords des équipements communaux
Bénéficiaire	commune de AYDOILLES
Parcelles impactées	AA 62
Surfaces (en m²)	1003,998344

